



EXTRAIT du Registre des Décisions du Maire

N° 2024-01

OBJET : Finances locales- Demande de subvention dans le cadre de Fonds de l'Etat au titre de 2024 (DETR, DSIL ou Fonds Vert) – marché global de performance associant la réalisation de travaux, l'exploitation, la maintenance et la gestion des installations d'éclairage public et des installations connexes (Subvention-Demandes des Collectivités-Autres 7.513)

-oOo-

Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19/05-2020 du 24 mai 2020 complétée par la délibération 46/09-2020 du 28 septembre 2020 et modifiée par la délibération 82/12-2023 du 13 décembre 2023 portant sur les délégations consenties par le Conseil municipal au Maire au terme de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment le 26°, portant délégation de pouvoir de demander notamment à l'Etat l'attribution de subventions,

VU l'appel à projet commun DETR/DSIL 2024 de la préfecture de Seine-et-Mame au titre de l'exercice 2024 en date du 24 octobre 2023,

CONSIDERANT que le projet de travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage est éligible à la DSIL ou au Fonds Vert,

CONSIDERANT que la commune d'Esbly souhaite s'engager dans un Marché Global à Performance Energétique pour la réalisation de travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public pour une durée de douze (12) ans,

CONSIDERANT qu'un premier dépôt de dossier a été effectué au titre du Fonds Vert 2023 sans succès,

CONSIDERANT que la commune d'Esbly sollicite le soutien de l'état pour l'attribution d'une subvention au titre d'un Fonds d'Etat (DETR, DSIL ou Fonds Vert).

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre d'un dispositif DETR, DSIL ou Fonds Vert 2024, auprès de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, relatif aux travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public dans le cadre d'un Marché Global à Performance Energétique.

Opération : travaux de modernisation et de rénovation de l'éclairage public dans le cadre d'un Marché Global à Performance Energétique un coût estimé global à :

| | MONTANT HT | MONTANT TTC |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| En tranche ferme | 791 824,25 € | 950 189,10 € |
| En tranche conditionnelle | 853 898,72 € | 1 024 678,46 € |
| Cout total estimé de l'opération | 1 645 722,97 € | 1 974 867,56 € |

Les travaux sont prévus sur 12 mois à compter de janvier 2025.

ARTICLE 2 : De signer tous les documents nécessaires aux demandes, à la production de justificatifs et à l'obtention de l'attribution des aides et des versements.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur de la ville d'Esbly sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Esbly, le 9 janvier 2024



Le Maire,

Ghislain DELVAUX

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du
présent acte, compte-tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture le :
de l'affichage le : 10 JAN. 2024
de la mise en ligne : 10 JAN. 2024
A Esbly, le 10 JAN. 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.